



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Entente APPM-CSDM

Une avancée majeure pour corriger la réforme

Montréal, le 1^{er} février 2010 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) se réjouit de l'entente issue des travaux menés conjointement par l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM) et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) concernant l'évaluation des apprentissages. Cette entente reconnaît enfin la place centrale et prioritaire des connaissances dans l'enseignement et ouvre la voie à des correctifs majeurs au regard de l'actuelle réforme qui sévit dans nos écoles depuis plus de dix ans.

« C'est pour nos syndicats et nos membres, une avancée majeure qui récompense notre détermination et notre persévérance dans la lutte que nous avons menée contre la réforme. Depuis plus de dix ans, nos syndicats affiliés font la promotion d'une école démocratique, exigeante et centrée sur les connaissances. Durant toutes ces années, ils ont fait la démonstration des ratés de cette réforme et se sont longtemps battus seuls contre le ministère, les commissions scolaires et d'autres syndicats de l'enseignement pour faire reconnaître leur point de vue » de déclarer le président de la FAE, M. Pierre St-Germain.

De plus, la FAE se montre très satisfaite de l'ouverture et de l'engagement public pris par la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, non seulement à donner suite à cette entente, mais à vouloir implanter, dès septembre prochain, les modifications proposées. « Nous sommes heureux de constater avec quel enthousiasme la ministre de l'Éducation a reçu cette entente et donné son adhésion à son contenu » d'ajouter le président de la FAE.

La FAE espère que la ministre prendra rapidement les dispositions nécessaires pour traduire sa volonté en gestes concrets, notamment en faisant adopter les modifications requises touchant la politique d'évaluation des apprentissages, la Loi sur l'instruction publique, le Régime pédagogique et les programmes d'études. La FAE invite aussi la ministre à poursuivre la démarche amorcée sur des éléments importants que l'entente APPM-CSDM n'aborde pas ou n'a pas traités. Ainsi, il apparaît essentiel pour conserver la cohérence du système et éviter les approches à la pièce comme ce fut trop souvent le cas par le passé, de revoir également l'organisation par cycle des programmes pour les ramener sur une base annuelle, de redéfinir les parcours de formation axée sur l'emploi, d'arrêter la réforme à l'éducation des adultes qui s'inspire de celle que l'on s'apprête à délaisser au secteur des jeunes, de réviser les programmes de formation des maîtres, de même que l'organisation des services pour les élèves en difficulté et ceux des milieux défavorisés.

À cet égard, la FAE est toujours disposée à contribuer à faire avancer ce dossier et suggère au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de s'inspirer de la plateforme pédagogique rendue publique en septembre dernier et qui a servi de base aux travaux APPM-CSDM. Cette plateforme a été réalisée en s'appuyant sur l'expertise des 30 000 enseignantes et enseignants qui composent la FAE et qui travaillent quotidiennement à l'amélioration des conditions d'enseignement et à la réussite scolaire des élèves du Québec.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 30 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

-30-

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications
514 666-7763, poste 296 - bureau
514 910-1754 - cellulaire